OBJECTIF-FRANCE

OUI, JE SOUTIENS OBJECTIF-FRANCE

CHAMPS OBLIGATOIRES

NOM ..... PRÉNOM .....

N° ..... RUE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

E-MAIL .....

PROFESSION ..... DATE DE NAISSANCE .....

TÉLÉPHONE

☐ OUI, JE VEUX CONTRIBUER À DOTER OBJECTIF-FRANCE DES MOYENS NÉCESSAIRES POUR AGIR

☐ Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale (société, cabinet, association, collectivité...) et conformément à l'article 11-4 de la loi N°88-277 du 11 mars 1988, que je suis de nationalité française ou résidant en France.

☐ ..... €	☐ 150 €	☐ 100 €	☐ 80 €	☐ 50 €	☐ 20 €
SOIT APRÈS RÉDUCTION D'IMPÔT	51,00 €	34,00 €	27,20 €	17,00 €	6,80 €

Merci de renvoyer ce document accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de :
l'Association de financement du mouvement Objectif France
dans une enveloppe affranchie à :
Objectif France - BP 90 156 75363 Paris Cedex 08

VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT

APRÈS RÉDUCTION D'IMPÔT DE 66%

UN DON DE **100 €** VOUS REVIENT À **34 €**

Votre contribution vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu de 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000 € de dons par foyer fiscal.

Important : pour les dons effectués en 2018, un reçu à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2019.

Plafond légal annuel :

Dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Selon l'article 11-5 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par 3 ans de prison et 45 000 € d'amende..

Protection des données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos soutiens, de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage d'Objectif France et de l'Association de financement du mouvement Objectif France agréée le 30/11/2017 - n° 1238).En retournant ce formulaire, vous autorisez ceux-là à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à :
vieprivee@objectif-france.org ou à : Objectif France - BP 90156 - 75363 Paris cedex 08 - France.